

Pour **Marcel Santini**, nouveau secrétaire général de l'UD FO de Corse-du-Sud, un syndicat se doit de ne mettre aucun frein à son action. **P. 8**



EMPLOI SAISONNIER : UNE DIFFICILE SORTIE DE LA PRÉCARITÉ **P. 4**

RÉGIONS : LES AGENTS CRAIGNENT UN RABOTAGE DE LEURS ACQUIS **P. 5**

FO HEBDO
N° 3226

Du 18 au 24
janvier 2017

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Donald Trump inquiète les syndicats états-uniens

ÉVÉNEMENT P. 2-3

LIBÉRALISME

En matière sociale, il privilégie les bas salaires et la déréglementation.

CONTINUITÉ

Banquiers d'affaires, grandes fortunes... des premières nominations sans surprise.

RUPTURE

Le nouveau président remettra-t-il en cause le libre-échange, comme il l'avait promis durant sa campagne?



Dans ses entreprises, Donald Trump a régulièrement combattu les syndicats.

© SAM HODGSON / THE NEW YORK TIMES-REDUX-REA



L'industrie a un avenir et il doit être prioritaire

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

L'industrie doit continuer à tenir une place économique majeure. Les pouvoirs publics ont, en la matière, un rôle essentiel : avoir une vision

construite à moyen et long terme, conditionner et cibler les aides accordées, préserver des secteurs ou entreprises dont l'activité est considérée comme stratégique.

Des choses ont été faites ces dernières années, même si elles sont perfectibles : création (demande de FO) de la Banque publique d'investissement, mise en place du Conseil national de l'industrie et de ses filières, programmes d'avenir. Des erreurs ont aussi été commises, tel l'octroi du CICE et du pacte de responsabilité sans obligation de

contreparties. On se souvient également de la gestion par les pouvoirs publics des dossiers d'Arcelor à Florange ou d'Alstom. Aujourd'hui, un autre dossier est emblématique : les chantiers navals STX à Saint-Nazaire. C'est un secteur stratégique que l'État ne doit pas délaisser en prenant le risque de faire

Suite page 3 

L'AFL-CIO démonte le mythe du sauveur suprême

INTERVIEW Cathy Feingold, responsable du secteur international de la centrale syndicale américaine AFL-CIO, livre ici quelques éléments de la situation à laquelle sont confrontés les salariés aux États-Unis.

Donald Trump se présente comme le sauveur des travailleurs américains. Qu'en pensez-vous?

Cathy Feingold : Les accords de libre-échange ont sérieusement sapé la production américaine, dont l'automobile. Les travailleurs en ont donc tout naturellement assez que rien ne change, ce qui a permis à M. Trump de s'appuyer sur leur souffrance, bien réelle. Mais à ce jour, il apparaît que sa rhétorique et sa stratégie pour garder les emplois aux États-Unis reposent sur l'intimidation publique et la casse des syndicats, le maintien des bas salaires, la déréglementation et la diminution des impôts pour les riches. Si la nouvelle administration ne soutient pas de fortes protections pour les travailleurs et un fort investissement, cela sapera les fondements de la démocratie américaine.

Pouvez-vous nous donner des exemples de contradiction de la part de Donald Trump?

Cathy Feingold : Le milliardaire explique comprendre la peine des travailleurs. Mais ceux qui ont travaillé dans les entreprises de Trump ces dernières décennies racontent une autre histoire. Il a régulièrement trompé les travailleurs, se déclarant en faillite pour ne pas avoir à payer leurs salaires. Il a combattu les syndicats dans ses hôtels et ses casinos et n'a cessé de répéter que nos salaires étaient trop élevés.



LA RHÉTORIQUE DE TRUMP ET SA STRATÉGIE POUR GARDER LES EMPLOIS REPOSENT SUR L'INTIMIDATION PUBLIQUE ET LA CASSE DES SYNDICATS.



© DR

LE PROGRAMME

America first et la sortie des traités commerciaux

Donald Trump a d'ores et déjà annoncé que la première mesure prise dans les cent premiers jours de son administration sera la sortie du traité commercial transpacifique (TPP), signé en 2015 par douze pays de la région Asie-Pacifique. Prévu aussi au programme, l'abandon des négociations du TTIP, l'accord commercial avec l'UE. Quant à l'Alena, signé avec le Canada et le Mexique et entré en vigueur en 1994, il doit être revu voire abrogé. Une sortie de l'OMC a également été évoquée lors de la campagne, ainsi que la mise en place de droits de douane de 45% sur les produits chinois. Une politique qui, selon Trump, devrait ramener les emplois délocalisés sur le territoire américain.

Que pensez-vous de sa position sur le commerce international?

Cathy Feingold : Bien avant que M. Trump ne vise la présidence, le mouvement syndical

avait compris ce que notre politique commerciale entraîne pour les travailleurs. Nos stratégies commerciales néolibérales ont été un échec, et nos syndicats se sont opposés aux législateurs

républicains mais aussi à de nombreux démocrates. M. Trump dit qu'il veut se battre pour des accords commerciaux qui placent les travailleurs au premier rang. Le président de l'AFL-CIO, Richard Trumka, a déclaré : « *S'il est disposé à travailler avec nous, en cohérence avec nos valeurs, nous sommes prêts à travailler avec lui.* » Nous avons élaboré un projet de renégociation de l'Alena – une des promesses de campagne de M. Trump – qui donnerait la priorité aux droits du travail et aux investissements pour de bons emplois.

Comment faire face à sa politique vis-à-vis de la population la plus vulnérable?

Cathy Feingold : L'AFL-CIO s'est fortement opposée à l'application par l'administration Obama d'une politique d'immigration sévère. M. Trump menace de faire pire, de multiplier et d'accélérer les expulsions, d'envoyer des policiers armés dans nos quartiers et sur nos lieux de travail, d'arrêter les membres de nos syndicats et de nos communautés. Au lieu de construire des murs, les travailleurs doivent construire un mouvement basé sur la solidarité, le partage de la prospérité et le rejet de ce type de rhétorique. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
EVELYNE SALAMERO

+ Retrouvez l'intégralité de l'entretien sur www.force-ouvriere.fr



L'empire Trump : « La Trump Organization » détient des hôtels, des immeubles de luxe et des parcours de golf dans le monde entier.

Donald Trump nomme un gouvernement à son image : des « gagnants »

Des soupçons de conflits d'intérêts planent sur de nombreux secrétaires d'État et responsables d'agence du gouvernement de Donald Trump. Voici le pedigree de quatre personnalités installées à des postes clés de l'administration qui doit entrer en fonction le 20 janvier 2017.

Un trio de généraux à la retraite, des grandes fortunes, des ultra-conservateurs, des banquiers d'affaires, le gouverne-

Surnommé « le roi de la malbouffe et des bas salaires », il est à la tête de l'entreprise de restauration rapide CKE Restaurants. Andrew Puzder est connu pour ses positions virulentes contre la hausse du salaire minimum, actuellement fixé au niveau fédéral à 7,25 dollars l'heure.

PARMI LES NOMINATIONS QUI FONT GRINCER DES DENTS, CELLE D'ANDREW PUZDER AU SECRETARIAT AU TRAVAIL, SURNOMMÉ « LE ROI DE LA MALBOUFFE ET DES BAS SALAIRES ».

ment de Donald Trump est à l'image du nouveau président des États-Unis : haut en couleur.

Parmi les nominations qui font grincer des dents, celle d'Andrew Puzder au secrétariat au Travail.

Au commerce : le roi de la faillite

À la tête du département du Commerce, Wilbur Ross, dont la fortune est estimée entre 2,4 et 2,9 milliards de dollars. Il a fait fortune en restructurant et en revendant des entreprises en difficulté dans les secteurs de l'acier, du textile et du charbon. Des opérations très lucratives qui lui ont valu le surnom de « roi de la faillite ».

Robert E. Lighthizer a quant à lui été nommé représentant des États-Unis pour les négociations commerciales. Pendant près de

trente ans cet avocat a représenté les intérêts des aciéries américaines, notamment l'US Steel Corp. Il a également officié dans l'équipe de négociateurs commerciaux du président Reagan dans les années 1980. Durant cette période, une de ses activités principales fut de parcourir le monde pour négocier des « accords de restriction volontaire » d'exportations avec le Japon, l'Union européenne, le Mexique et la Corée du Sud. Il est de ceux qui se sont élevés contre l'intégration de la Chine au sein de l'OMC.

Nommer Scott Pruitt à la tête de l'agence de protection de l'environnement (EPA) a l'avantage de ne laisser aucun doute sur le positionnement écologique de l'administration Trump. Véritable climato-sceptique, défenseur de l'industrie pétrolière, le procureur général de l'Okla-homa a fait partie du groupe de procureurs généraux, en désaccord avec la politique énergétique de Barack Obama, qui ont poursuivi en justice l'agence pour l'environnement. Son job : annuler l'accord de Paris sur le climat. **NADIA DJABALI**

7,25 dollars
C'est le montant du salaire minimum horaire défini au niveau fédéral aux États-Unis.

/// L'industrie a un avenir et il doit être prioritaire

entrer un actionnaire ne présentant pas toutes les garanties pour la pérennisation du savoir-faire, de la fabrication et des emplois. C'est pourquoi, aujourd'hui actionnaire à hauteur de 33 % (minorité de blocage), il serait utile que l'État monte à nouveau au capital pour atteindre 51 %, en application du décret dit « décret Montebourg ». Il s'agit non seulement d'un secteur sensible, mais d'une entreprise au carnet de commandes bien rempli, avec un personnel compétent et qui pourrait par ailleurs jouer un rôle clé demain dans la création d'une nouvelle filière, revendiquée par Force Ouvrière : la filière de déconstruction. Nous savons construire des bateaux ou des avions et leur déconstruction se fait dans des conditions sociales et environnementales inacceptables, à l'autre bout du monde. Cette filière constituerait une nouvelle activité porteuse de valeur ajoutée et d'emplois. L'industrie a un avenir et il doit être prioritaire. Force Ouvrière, dans son rôle, s'y engage par ses positions, par ses revendications, par ses interventions et dans la négociation, comme nous venons encore de le montrer dans l'automobile. C'est l'alliance entre notre liberté, notre indépendance et notre responsabilité. **■**

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRETARE GÉNÉRAL
@jcmilly sur Twitter

En bref

DIVIDENDES

Ça roule pour les entreprises du CAC 40

Les actionnaires des entreprises du CAC ont perçu 55,7 milliards d'euros en 2016, en dividendes (46,2 milliards d'euros) et rachats d'actions (9,5 milliards d'euros), soit un niveau global proche de celui d'avant la crise de 2007 (1,4 milliard de moins seulement) et une progression de 8,7 milliards par rapport à 2015. Les trois entreprises de tête – Sanofi, Total et Vivendi – représentent 33% du total.

EDF

Le CCE contre la fermeture de Fessenheim

Le comité central d'entreprise d'EDF a rendu un avis négatif sur le projet de fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin). Cet avis a été voté unanimement par les organisations syndicales, à commencer par FO Énergie et Mines. Outre les répercussions sur l'emploi (1100 salariés sont concernés), les syndicats dénoncent les conséquences sur l'approvisionnement du réseau électrique.

FERROVIAIRE

RER NG : FO Métaux pondère le succès d'Alstom-Bombardier

Le contrat obtenu par Alstom-Bombardier pour la construction des RER nouvelle génération amène « un peu d'air pour le ferroviaire », se réjouit FO Métaux. Pour la fédération, cela ne fait pas oublier pour autant que le site Alstom de Valenciennes subit un chômage partiel qui pourrait durer jusqu'à fin 2018, ou encore que Bombardier a lancé un plan « très important » de réduction de ses effectifs.

L'emploi saisonnier peine à sortir de la précarité

SKI La loi Travail incite les branches qui emploient le plus de travailleurs saisonniers à négocier sur la reconduction des CDD d'une année sur l'autre. Elle facilite aussi le recours au CDI intermittent. Pour FO, ces mesures restent insuffisantes.

La neige a tardé à tomber et un certain nombre de travailleurs embauchés pour la saison de ski se sont retrouvés sur le carreau. Pour « sécuriser » l'emploi du million de saisonniers, la loi Travail demande aux branches concernées – à l'exception regrettable de l'agriculture – d'engager d'ici au 9 février des négociations sur la reconduction automatique des CDD d'une année sur l'autre et la prise en compte de l'ancienneté dans la rémunération, sur le modèle du secteur des remontées mécaniques.

Contrats trop courts

Si aucun accord n'est trouvé en mai, le gouvernement pourra imposer des mesures par ordonnance. Dans la branche des cafés-hôtels-restaurants, la première réunion paritaire avait lieu le 13 janvier. Éric Becker, secrétaire



© F. BLANC

Les remontées mécaniques, un secteur qui offre aux travailleurs saisonniers la prise en compte de l'ancienneté dans leur rémunération.

fédéral à FO Transports, chargé des remontées mécaniques, regrette que la loi ne soit pas plus contraignante et craint un vœu pieux. Il revendique aussi une définition plus claire de la saison pour éviter les contrats trop courts, en fonction des besoins des employeurs.

Le CDI intermittent pourra aussi être expérimenté jusqu'en 2019. Pour Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi, ce type de contrat, qui supprime l'accès aux indemnités chômage entre deux contrats, ne fera qu'institutionnaliser la précarité. **CLARISSE JOSSELIN**

Démissions d'enseignants : FO dit pourquoi

Un rapport sénatorial a révélé que, de 2012 à 2016, le nombre de démissions d'enseignants a été multiplié par six pour les stagiaires et a doublé pour les titulaires. La FNEC FP FO rappelle les conditions de plus en plus difficiles imposées aux stagiaires. Évoquant le départ de titulaires, elle souligne : « Contre-réforme après contre-réforme, l'autorité des enseignants, le cœur du métier ont été volontairement détruits. » Le projet de réforme de l'évaluation des enseignants va empirer les choses, selon la FNEC FP FO qui (avec la CGT et SUD) appelle les personnels à se mobiliser le 1^{er} février. **E. S.**

EDF : FO s'oppose au projet de fermeture des boutiques

La direction d'EDF projette de fermer l'ensemble de ses 77 boutiques encore en activité d'ici à 2019 : 20 en 2017, 32 en 2018 et 25 en 2019. Elle demandera l'avis des élus du personnel dès la première présentation du projet au comité d'entreprise, le 26 janvier. Un empressement qui « confirme la volonté d'un passage au pas de charge », dénonce FO, soulignant : « Nous ne rentrons pas dans la démarche d'une quelconque acceptation des arguments de ce projet de fermeture de l'ensemble des boutiques. » Le syndicat avertit qu'il « ne se résoudra pas au bradage du canal boutiques et de ses 420 agents ». **E. S.**

Une réforme du travail pour des patrons corrompus en Corée du Sud

INTERVIEW Ryu Mi-Kyung, de la confédération KCTU, a raconté à FO le combat de son organisation lors d'une réunion de l'OIT pour la région Asie-Pacifique en décembre dernier.



Ryu Mi-Kyung, de la confédération KCTU.

La répression contre les syndicats s'est beaucoup amplifiée ces derniers mois en Corée. Pourquoi?

Ryu Mi-Kyung : Toutes nos manifestations sont pacifiques. Mais, comme en France, le gouvernement essaie de faire croire que les syndicalistes sont des casseurs, alors qu'il s'agit de groupes externes qui ont infiltré nos cortèges. En juillet 2016, le président de la KCTU a été condamné à cinq ans de prison et le procureur a fait appel pour en obtenir huit.

À quoi vous opposez-vous?

Ryu Mi-Kyung : Le projet de réforme du travail facilite les licenciements, l'augmentation

du temps de travail, le travail précaire et introduit un système salarial fondé sur le mérite. Le gouvernement l'a déposé au Parlement alors qu'il venait tout juste de signer un accord tripartite avec les interlocuteurs sociaux qui allait dans le sens contraire ! Les

manifestations syndicales ont donc culminé en novembre dernier. Environ sept cents personnes ont été condamnées à des peines variées pour troubles à l'ordre public. La KCTU prévoit de saisir le système de contrôle et de supervision de l'OIT sur les droits du travail, les normes étant clairement violées.

Vos manifestants protestent aussi contre la corruption. Qu'en est-il?

Ryu Mi-Kyung : Les scandales de corruption ont éclaté en septembre 2016, impliquant directement la présidente – qui a d'ailleurs été destituée le 9 décembre dernier – et toutes les grosses entreprises, notamment Samsung. Ces mêmes entreprises ont contribué à la rédaction de la nouvelle législation sur le travail et vont jusqu'à demander la suppression des syndicats. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
MARJORIE ALEXANDRE

FOCUS

« D'immenses profits capturés par une minorité »

En ce début d'année, par centaines de milliers, les Coréens, notamment à l'appel des confédérations syndicales, continuent de manifester tous les samedis, comme depuis des mois. Ils s'opposent au gouvernement et aux « chaebols » (conglomérats d'entreprise), suspectés pour certains dans une affaire de corruption sans précédent. Les « chaebols », parmi lesquels Samsung et Hyundai, réalisent « d'immenses profits capturés par une minorité de familles », dénonce le TUAC (Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE).

Régions : les agents passent aux actions

En Bourgogne-Franche-Comté et dans la région Nouvelle-Aquitaine l'heure est aux rassemblements et aux grèves, à l'appel de FO notamment. Les agents craignent un rabetage de leurs acquis.

Les réorganisations internes des régions géantes créées au 1^{er} janvier 2016 par la réforme territoriale ne se déroulent pas forcément dans l'allégresse pour les agents. En Bourgogne-Franche-Comté (4118 agents), ils appelaient le 12 janvier à une grève à l'initiative de trois syndicats dont FO. Une manifestation organisée à Dijon le même jour a rassemblé près de 300 agents. Ils s'inquiètent de l'avenir de leurs emplois et craignent par ailleurs un nivellement par le bas de leurs régimes indemnitaires. « *Le complément de 69 euros brut par mois accordé en Franche-Comté est menacé dans le cadre de la nouvelle grande région* », indique Frédéric Vuillaume pour le syndicat FO des personnels du conseil régional.

Trois rassemblements en une semaine

En Nouvelle-Aquitaine (regroupant Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine, soit près de 9 000 agents), les agents ont de leur côté boycotté les vœux du président. À l'appel de syndicats dont FO, un rassemblement de protestation a réuni 200 agents le 9 janvier à Poitiers. Un autre était organisé le 11 janvier à Limoges, un troisième le 13 janvier à Bordeaux. Après une lettre ouverte adressée le 21 décembre à l'autorité territoriale, puis la tenue d'assemblées générales, les agents de Nouvelle-Aquitaine envisagent l'organisation d'une grève. Ils demandent notamment des informations sur la réforme et un accompagnement. Ils demandent eux aussi « *une harmonisation par le haut des régimes indemnitaires. Cela ne coûterait que 1 % du budget de la grande région* », précise Sandrine Ballon pour les personnels FO de l'ex-Région Poitou-Charentes. ■ **VALÉRIE FORGERONT**

Revenu universel : l'OFCE estime le projet irréaliste

© LUDOVIC / REA

ÉTUDE L'Observatoire français des conjonctures économiques pointe un coût très élevé. Il craint que le financement du dispositif ne se fasse au détriment d'autres dépenses publiques ou sociales.

Le revenu universel, selon des modalités et des objectifs très variés, fait partie des sujets débattus dans le cadre de l'élection présidentielle. Dans une étude publiée le 15 décembre dernier, « Le revenu universel : une utopie utile ? », l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) s'est penché sur la question. Conclusion des deux économistes auteurs de la note : la mise en place d'un revenu universel est « *irréaliste en pratique* », en raison d'un coût très élevé.

Un minimum de 785 euros par mois

Pour les deux chercheurs, Guillaume Allègre et Henri Sterdyniak, ne pas dégrader la situation des actuels bénéficiaires des minima sociaux impliquerait de fixer le minimum du revenu universel à 785 euros par mois pour un adulte – 1 100 euros par mois pour les plus de 65 ans, les personnes handicapées et 315 euros pour les moins de 18 ans. Un tel dispositif « *coûterait 588 milliards d'euros, soit (compte tenu des économies de prestations réalisables) des dépenses supplémentaires de l'ordre de 480 milliards, 22 points de PIB ou encore 35 points de CSG* », écrivent-ils.

Avec un montant mensuel de 1 000 euros par adulte, soit le seuil de pauvreté, et 300 euros par enfant, le coût du dispositif passerait à 674 milliards d'euros par an.

Le revenu universel remplacerait, dans ces hypothèses, les prestations familiales, le RSA, la prime d'activité et les allocations logement. « *Mais les prestations d'assurances sociales (retraite, chômage), l'Assurance maladie, les prestations d'aide à la garde des enfants devraient être maintenues* », estiment les auteurs de l'étude.

LE REVENU UNIVERSEL ENGENDRERAIT 480 MILLIARDS D'EUROS DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES.

Le versement d'un revenu de base par l'État serait octroyé à tous les citoyens, sans conditions de ressources et sans exigence de contrepartie.

FOCUS

Qu'est-ce que le revenu universel ?

Le principe du revenu universel, aussi appelé revenu de base, revenu d'existence ou allocation universelle, réside dans le fait de verser à tous un revenu mensuel d'un montant équivalent. Ce revenu est délivré par l'État sur une base individuelle, sans conditions de ressources et sans exigence de contrepartie. La possibilité est donnée de cumuler cette ressource avec d'autres, comme celles issues d'un emploi.

Les économistes de l'OFCE soulignent le risque « *que le financement du revenu de base ne s'effectue au détriment d'autres dépenses publiques ou sociales* ».



Fin 2014, 4,1 millions de personnes percevaient un minimum social en France, soit 7,1 millions de bénéficiaires en prenant en compte les personnes à charge, enfants ou conjoints.

Pour combattre la pauvreté, les chercheurs de l'OFCE privilégient deux pistes de réforme. Ils estiment préférable d'alléger fortement les conditions et les formalités d'obtention du RSA, et éventuellement d'allouer un RSA majoré aux personnes en voie d'insertion ou, à l'inverse, pour celles qui n'ont pas la capacité de retrouver un emploi.

Ils se prononcent par ailleurs pour la mise en place, via une politique de relance économique, du « *droit de chacun à avoir un emploi* ». Un droit qui figure à l'article 5 du préambule de la Constitution de 1946. ■

FRANÇOISE LAMBERT

CE QUI CHANGE

Les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie ont augmenté au 1^{er} janvier de 2,4% pour le tarif B1 (chauffage), de 1,4% pour le tarif B0 (cuisson et eau chaude) et de 0,8% pour le tarif de base (cuisson).

Le crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) passe de 6% à 7% au 1^{er} janvier, soit, dans le cadre du pacte de responsabilité, un allègement supplémentaire pour les entreprises de plus de 3 milliards d'euros.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

9589 EUROS

C'est la rémunération journalière moyenne des patrons du SBF120 (les 120 plus grandes entreprises françaises), selon un calcul publié par le journal *La Tribune* le 6 janvier, soit 132 fois plus que le salaire moyen dans le privé. Le 3 janvier à 18h, ils auront donc déjà gagné autant que le salarié moyen en un an.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

LE SMIC
Depuis le 1^{er} janvier 2017 il est à **9,76 euros l'heure**, soit **1480,27 euros brut par mois pour 151,67 heures**.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

Lait et viande : à cheval sur l'étiquette?

Le scandale, en 2013, des lasagnes à la viande de cheval ayant fait ruer dans les brancards, la Commission européenne avait commandé un audit qui révèle surtout que le plus touché des 27 pays de l'Union européenne était la France, avec 13,3% d'échantillons contenant de la viande de cheval détectés contre une moyenne européenne de moins de 5%. Ensuite, l'affaire a un peu traîné des sabots. C'est seulement depuis le 1^{er} janvier 2017 que l'origine des viandes utilisées en tant qu'ingrédient dans les denrées alimentaires préemballées doit être obligatoirement indiquée sur l'emballage, selon le décret n° 2016-1137 du 19 août 2016. Doivent figurer les pays de naissance, d'élevage et d'abattage des animaux. Du moins à partir de 8% de viande dans le produit. Ce décret, en phase expérimentale de

deux ans jusqu'au 31 décembre 2018, concerne également le lait en lui-même et celui utilisé dans les produits laitiers en tant qu'ingrédient (à partir de 50%). Ainsi doivent se mouler dans le règlement babeurre, lait et crème, caillés, yoghourts, pâtes à tartiner laitières, fromages, lactosérum, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés...

20%
C'est la part de viande de canard nécessaire pour qu'une terrine de canard puisse en porter le nom.

Quand les cochons ont des ailes

2017 : adieu veaux, vaches, cochons trafiqués? On peut en douter à la lecture de l'enquête dévoilée en décembre dernier par l'ONG Foodwatch, qui a révélé que les terrines de canard de différentes marques qu'elle a analysées contiennent toutes du porc. L'une, estampillée « Terrine de canard aux noisettes croquantes », en est même composée à 80%. Quant à la présence du volatile, elle n'a pas dépassé les 32% au maximum dans les onze échantillons testés par Foodwatch. En toute légalité, selon le code des usages de la charcuterie : une terrine de canard peut prétendre en être une à partir de seulement 20% de canard. Un fabricant évoque même le Larousse gastronomique, pour qui « *historiquement et réglementairement, le mot " terrine " induit une préparation à base de porc* ». Les consommateurs se demanderont, eux, si on ne les prend pas pour des canards sauvages... **■**

MICHEL POURCELOT

ZOOM

Contrôles post-lasagnes
La DGCCRF et la DGAL ont décelé, en 2013, de la viande de cheval dans 17 produits sur 153 plats cuisinés à base de viande de bœuf et dans 30 prélèvements sur 200 sur des minerais de bœuf. Pour l'INC, le système français n'est pas défaillant mais laisse « penser que les effectifs de contrôle sont trop faibles ».

Agenda

Vendredi 20 janvier

RENÉ CASSIN

La CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) organise à Strasbourg un colloque consacré à René Cassin, à l'occasion du 40^e anniversaire de sa mort. Professeur agrégé de droit, grièvement blessé au début de la guerre en 1914, René Cassin rejoindra la France libre à Londres en 1940. En 1946, il est l'un des rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies. Il recevra le prix Nobel de la paix en 1968.

Jeu 19 janvier

EXÉCUTIF CONFÉDÉRAL

La commission exécutive confédérale tient sa première réunion régulière mensuelle en 2017.

PROSPECTIVE

Les interlocuteurs sociaux, réunis au titre de la convention 144 de l'OIT, examinent le projet de contribution française à la réflexion sur l'avenir du travail, lancée au niveau international en vue du centenaire de l'OIT.

Vendredi 20 janvier

« DAMES PIPI »

Le licenciement sans ménagement des salariées

chargées de l'accueil et de l'entretien des toilettes publiques de la Ville de Paris, à la suite du changement de prestataire, a mobilisé leur syndicat FO. Le conseil de prud'hommes doit rendre son jugement.

Mardi 24 janvier

CONSEIL ÉCONOMIQUE

Le CESE examine deux avis cette semaine : l'un intitulé « *L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent* », et l'autre (mercredi 25) sur les « *Prix et accès aux traitements médicaux innovants* ».

L'AVERTISSEMENT

La « réouverture des lits d'hôpitaux et l'augmentation des effectifs est une nécessité urgente », rappelle FO Santé.

La fermeture de milliers de lits ces dernières années pèse sur la capacité d'accueil des hôpitaux. La ministre leur demande toutefois d'« être vigilants sur leur organisation » pour permettre l'accueil des malades grippés. Excédés, les personnels seront en grève le 7 mars. À Saint-Nazaire, dans une lettre à l'ARS, 90 médecins de l'hôpital exigent la réouverture de lits et plus d'effectifs.

L'ACCORD

Chez Manitou à Ancenis (Loire-Atlantique) FO a obtenu, à l'issue de trois séances de négociation, « une augmentation générale de 1,6% » des salaires en 2017, ainsi que le remplacement par des CDI de tous les départs en retraite des salariés du secteur de la production. La négociation annuelle sur les salaires (NAO 2017) s'est déroulée dans un climat tendu, relève FO, contestant « la volonté de la direction de remettre en cause l'accord sur l'aménagement du temps de travail, signé par FO et la CGT en 2013 ».

LA NÉGOCIATION

La négociation sur les salaires minima pour 2017 des cadres et ingénieurs de la métallurgie s'avère compliquée, souligne FO Métaux, notant que les deux récentes séances de négociation n'ont pu aboutir à un accord. Le 20 décembre, le patronat (l'UIMM) n'avait fait aucune proposition. Le 10 janvier, il n'a proposé qu'une revalorisation à hauteur de 0,4%. FO a contesté la « faiblesse de la proposition ». L'UIMM a alors proposé aux syndicats une nouvelle réunion de négociation le 20 janvier.

**Consomag :
une émission
vidéo de l'AFOC**

Réalisée par l'Institut national de la consommation, en partenariat avec l'AFOC, elle s'intitule « Travaux d'adaptation d'une location à une situation de handicap ». Cette vidéo est disponible sur la chaîne Youtube de Force Ouvrière : www.youtube.com/SiteFO

**Saisonniers, vous
avez des droits !**

Qu'est-ce qu'un contrat de travail saisonnier ? Quels sont les droits dont vous bénéficiez ? À quelle rémunération pouvez-vous prétendre ? Quelle est la durée maximale de travail autorisée ? Quelques questions, parmi tant d'autres, auxquelles FO répond sur son site Internet : www.force-ouvriere.fr/saisonniers-vous-avez-des-droits

En Corse il milite pour le syndicalisme indépendant

PORTRAIT À 62 ans, Marcel Santini prend les rênes de l'UD FO de Corse du Sud. Il est fermement attaché au principe d'un exercice syndical affranchi des idées politiques et religieuses.

Né en Corse de père corse et de mère italienne, Marcel Santini est le nouveau secrétaire général de l'UD FO de Corse du Sud. Son île, il l'aime. Le syndicalisme libre et indépendant aussi. Ces deux amours ne sont pas incompatibles. La vie de ce militant – par ailleurs défenseur syndical dans un conseil de prud'hommes – le prouve. Le syndicalisme, il le découvre alors qu'il est « pion » dans un lycée pendant ses études de lettres. Il adhère à un syndicat de l'Éducation jusqu'à un virage professionnel à 180 degrés. Direction la société privée des transports urbains d'Ajaccio (désormais TCA), où il est embauché comme conducteur de bus. Il a 34 ans, il se syndique à FO.

FO a gagné toutes les élections

« L'organisation affirme son indépendance absolue vis-à-vis de la politique et de la religion. » C'est important, car « un syndicat se



doit de ne mettre aucun frein à son action ». En 1992 il crée une section FO dans l'entreprise, laquelle devient en ville le fer de lance des actions syndicales. À coups de grèves, dont six semaines en 2003, « on a obtenu des hausses de salaires et une baisse du temps de travail ». Avant l'arrivée de FO, se souvient-il, « seul le syndicat des travailleurs corses était présent dans l'entreprise ». Depuis ? « FO a gagné à toutes les élections professionnelles, s'amuse-t-il. L'autre organisation fait une sale tête. Notre score le plus bas fut, une fois, de 62 % »

62%
C'est le plus bas score de FO depuis l'arrivée de Marcel Santini chez TCA.

VALÉRIE FORGERONT

RECTIFICATIF

Que **Fabienne Defendi**, dont nous venons de publier le portrait (page 8 - FO Hebdo n°3225), nous pardonne. D'abord pour son nom mal orthographié. Mais également pour une erreur qui s'est glissée dans la bulle. À la place de « 1100, c'était le nombre d'agents qui travaillaient fin 2015 dans les établissements de la Ville de Paris situés en dehors de la capitale », il fallait lire « 1100, c'était le nombre d'agents qui travaillaient fin 2015 dans les établissements départementaux de la Ville de Paris ».



Hebdomadaire de la
Confédération Générale du
Travail Force Ouvrière, fondé
pendant la guerre sous le titre
Résistance Ouvrière.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55
Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr
Directeur de la publication : J.C. Mailly
Secrétaire confédéral chargé de la presse :
Y. Veyrier
Rédacteur en chef : D. Rousset
Révision : M.P. Hamon
Abonnements : 01 40 52 82 33
Création graphique et réalisation :
Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)
Imprimé par RPN, Livry-Gargan
Commission paritaire : 0921 S 05818
ISSN 0750-9286 Dépôt légal janvier 2017
Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali,
V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand,
M. Pourcelot, E. Salamero.